I. N. A. O.

COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES

Séance du 27 avril 2017

Résumé des décisions

2017-200 DATE : 27 avril 2017

ETAIENT PRÉSENTS:

Le Président

M. Eric PAUL.

Le Commissaire du Gouvernement :

Mme Karine SERREC.

Représentants des professionnels:

MM. AGUILAR, ARBEAU, BANCILLON, BIROT, BOU, BOUEILH, CARRERE, CHAMPETIER, ICARD, LALAURIE, MONEGER, MOTHERON, ONORRE, PELLETIER, PONS, ROBERT.C, ROBERT.M, ROUME, SIMONOU, TROUILLAS.

Personnalités qualifiées:

MM. BERTIN, DUBOIS, ORION, PELLEGRIN, SAINTOUT, VAN RUYSKENVELDE.

Représentants des autres comités et du CAC:

Mme CAILLET.

MM. MAZEL, CAVALIER.

Représentants des Administrations :

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises ou son représentant :

Mmes. CAVAILLES, COINTOT.

Le Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant :

Mme ELKRAYASS.

Le Directeur général des douanes et droits indirects (DGDDI) ou son représentant : M. BOUY.

<u>Assistaient également en tant qu'invités :</u>

Mmes. JACQUEMOT, LEBRUN. MM. GRAVEGEAL, SERVAGE, BENASSI.

Agents INAO:

Mmes. BLOT, BOUCARD, DERISSON, GUITTARD. MM. BARLIER, GAUTIER, HEDDEBAUT.

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Représentants des professionnels:

MM. BAUX, BOUGRIER, CARRETIER, POLI, PRAZ, ROLANDEAU, RYCKWAERT, SAGNIER.

Personnalités qualifiées :

Mme BELKIRI.

MM. DESPEY, MERRIEN.

Représentants des autres comites et du CAC:

M. GUICHARD

ETAIENT ABSENTS:

Représentants des professionnels:

MM. GALLY, MALINOWSKI, MARTINEZ, MUSELLEC, SAUVAGE.

Personnalités qualifiées :

Mme RENARD.

Représentants des autres comites et du CAC:

M. NASLES (CNAOP).

* *

*

Le Président Eric PAUL introduit cette première séance du comité national en accueillant Marie GUITTARD, Directrice de l'INAO, ainsi qu'André BARLIER, Directeur adjoint.

Marie GUITTARD précise que c'est avec beaucoup de satisfaction qu'elle rejoint l'INAO, établissement fréquenté par le passé en qualité de commissaire du gouvernement et dont elle a suivi l'extension des missions. La Directrice rappelle qu'elle a par la suite été Attachée agricole à l'Ambassade de France en Italie puis affectée au sein de l'Administration centrale du MAAF sur les sujets de politiques économiques. Depuis mai 2012, elle a assuré le poste de Conseiller agricole auprès des trois derniers premiers ministres. C'est donc avec dynamisme et engagement qu'elle entame cette nouvelle étape professionnelle.

André BARLIER rappelle ses dernières fonctions au sein de FranceAgrimer en tant que responsable des sujets économiques. Il rappelle avoir commencé sa carrière en DDA, puis en Administration centrale pour assurer ensuite le poste de Directeur adjoint à Viniflhor. C'est avec enthousiasme qu'il intègre l'INAO et rejoint l'engagement de professionnels de qualités, impliqués et motivés.

Le Président procède à un tour de table pour établir un premier retour sur les dégâts de gel enregistrés à cette date sur le terrain. D'autres impacts sont encore à craindre et les vignobles sont en vigilance. Il est difficile d'estimer les pertes mais globalement tous les vignobles sont touchés avec plus ou moins d'incidence. Les vergers à pomme sont également impactés d'autant qu'une avance de maturité de quinze jours était enregistrée par rapport à l'an passé. Le Président souhaite exprimer toute sa solidarité aux vignobles impactés.

2017 - 201

Résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 30 novembre 2016.

Résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 22 février 2017.

Les résumés de décisions de comités nationaux des 30 novembre 2016 et 22 février 2017 ont été approuvés à l'unanimité.

SUJETS GÉNÉRAUX

2017 - 202

Groupes de travail du Comité national

Renouvellement ou création de groupes de travail sur des thèmes particuliers.

Sur avis de sa commission permanente, le comité national a acté le renouvellement d'un groupe de travail sur la « **désignation et présentation des vins IGP** ».

Ce sujet qui touche directement le positionnement des IGP est important et le comité national souhaite renouveler ce groupe de travail en lui donnant des objectifs précis. Une date de première réunion doit être prochainement proposée; les dates du 18 ou 19 juillet 2017 sont avancées.

Les membres constituant ce groupe de travail sont Catherine MOTHERON, Michel CARRERE, Jean-Charles LALAURIE, Sébastien PONS, Bertrand PRAZ et Eric PAUL.

La représentante de FranceAgriMer a rappelé l'existence d'un programme de promotion sur les marchés internes ouvert à la filière et permettant de mettre en place et défendre des actions de promotion et communication spécifiques selon des stratégies identifiables pour les vins.

Le groupe de travail relatif aux « **Critères de Reconnaissance d'une DGC** » constitué lors du précédent mandat ne sera pas reconduit. Cependant, des demandes de reconnaissance restent en attente d'une position. Il est proposé de confier cette mission directement à la commission permanente.

2017 - 203

Désignations complémentaires au sein des commissions nationales du conseil permanent

Certaines candidatures complémentaires ont été actées au titre des représentants du comité national IGP Vins et Cidres au sein des commissions nationales du conseil permanent.

Commission relation des SIQO avec l'environnement :

Les candidatures de Messieurs Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE et Denis Carretier viennent compléter les candidatures de Christophe AGUILAR et Thierry ICARD.

Commission économie des filières et impact des SIQO :

Monsieur Denis ROUME étant nommé Président, Monsieur Gérard BANCILLON est nommé en complément. Monsieur Thomas PELLETIER était précédemment nommé.

Commission protection des dénominations et des SIQO :

Messieurs Christophe BOU et Sébastien PONS sont nommés en complément de Madame Catherine MOTHERON et Monsieur Jean-Michel SAGNIER.

Commission gestion des territoires et des questions foncières :

Messieurs Pierre CHAMPETIER et Marc ROBERT sont nommés en complément de Messieurs Claude ROBERT et Dominique SAINTOUT.

Commission scientifique et technique :

Messieurs Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE et Damien ONORRE sont nommés en complément de Monsieur Olivier MERIEN. Monsieur Pierre CHAMPETIER se retire de cette commission.

2017 - 204

Commission nationale environnement - Classification des mesures agro écologiques votées par le comité national.

Le comité national a validé en novembre 2016 une première série de huit mesures-type agroécologiques, qui pourront être intégrées de manière quasi-automatique dans les cahiers des charges. Il est nécessaire de classer ces mesures en modifications mineures ou majeures, afin de savoir s'il conviendra de réaliser une PNO pour le cahier des charges modifié.

Le comité a acté le caractère mineur des huit mesures. Il a également émis un avis favorable sur l'extension de ses délégations à sa commission permanente pour gérer directement l'examen de ces demandes. Il a été rappelé que l'introduction de telles mesures dans les CDC reste une démarche volontaire des ODG.

2017 - 205

Dispositions de contrôle communes - Point d'information

Le comité national a pris connaissance de l'avancement des travaux conduits par le Conseil des Agréments et Contrôles. Ces dispositions de contrôles, une fois approuvées, seront diffusées et publiées sur le site de l'Institut. Il a été rappelé que ce dispositif simplifiera à l'avenir les travaux de modification des plans de contrôle et fluidifiera donc la procédure de modification des cahiers des charges.

La réflexion à mener est de déterminer jusqu'à quel niveau la filière souhaite établir des dispositions communes sachant que les plans de contrôle des IGP sont assez ressemblant et s'appuient essentiellement sur le modèle de plan national mis en place en 2009.

A l'occasion de cet exposé le Président a souligné la spécificité du système de contrôle construit pour les IGP au sein de la filière viticole avec des pressions de contrôle adaptées au produit. Il note également la simplification apportée par la mise en place de dispositions de

contrôle communes qui s'inscrivent dans la même logique que le plan national rédigé pour les IGP viticoles. Il salut les travaux accomplis par le CAC en collaboration avec les services de l'INAO dans la mesure où les dispositions de contrôle accompagnent les cahiers des charges tout en permettant de crédibiliser leur système de reconnaissance.

MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES

2017 - 206

Vins Mousseux de Qualité – modifications de cahiers des charges – lancement de la procédure nationale d'opposition.

IGP « Pays d'Oc », IGP « Comté tolosan », IGP « Vin des Allobroges », IGP « Coteaux de l'Ain », IGP « Coteaux de l'Auxois ».

Le Président a rappelé l'enjeu de cette réunion du comité afin de garantir une modification de ces cahiers des charges dans des délais assurant une continuité de production.

L'objectif partagé, dans cette nouvelle étape de présentation des cahiers des charges, est de pouvoir valider les dossiers les mieux argumentés.

Le contexte de ces modifications de cahiers des charges a été rappelé. Suite au premier contentieux, une nouvelle décision du Conseil d'Etat prononçait en décembre 2016 l'annulation des dispositions relatives aux vins mousseux de qualité dans les cahiers des charges des IGP Comté Tolosan, Pays d'Oc, Coteaux de l'Auxois, Côtes de la Charité, Coteaux de Tannay, Vin des Allobroges, Coteaux de l'Ain. Il a été souhaité que les ODG concernés puissent retravailler leur cahier des charges rapidement sur les deux axes en cause (défaut de preuves d'antériorité et de lien à l'origine) afin de pouvoir proposer un cahier des charges modifié dans des délais permettant d'assurer une continuité de production. En marge de la commission permanente du 24 janvier 2017, un groupe de travail associant les ODG concernés, les services de l'INAO ainsi que les ministères de tutelle, a été constitué dans cet obiectif.

Après avoir examiné le détail des décisions du Conseil d'Etat pour chaque IGP, l'objectif du groupe de travail était d'analyser la pertinence des argumentaires rédigés, des pièces justificatives et des éléments de preuve d'antériorité que chaque ODG pouvait rassembler. Il a été rappelé que ces éléments doivent également permettre d'enrichir le descriptif du lien à l'origine.

Les IGP « Côtes de la Charité » et « Coteaux de Tannay » ne souhaitent pas renouveler à ce stade, leur demande de reconnaissance en vins mousseux de qualité.

Pour les cinq IGP Comté Tolosan, Pays d'Oc, Coteaux de l'Auxois, Vin des Allobroges, Coteaux de l'Ain, des éléments sur la production et la transformation en vins mousseux sur la zone géographique ont pu être collectés. Ces éléments ont permis d'étayer la rédaction et le développement du lien à l'origine. Ils ont été matérialisés dans un dossier à part, qui permettra de corroborer les éléments présentés dans le lien. Le lien causal a également été enrichi pour bien décrire la spécificité d'une production de vins mousseux.

Le Président a salué le travail accompli par les différents ODG pour permettre la modification et le complément des cahiers des charges.

La représentante du ministère a souligné le travail mené en partenariat entre les ODG et les services du ministère et de l'INAO pour accompagner au mieux les compléments de rédaction mais également la collecte des éléments de preuves nécessaires à la démonstration de l'antériorité de production en vin mousseux. Ce travail d'accompagnement doit également se concrétiser par une discussion entre les segments IGP et AOC pour permettre à ces dossiers d'aboutir.

Des modifications complémentaires ont été actées en séance :

- Pour tous les cahiers des charges, il conviendra de veiller à actualiser les chiffres de production.
- Pour l'IGP Comté Tolosan :
- au niveau du détail de la zone de proximité immédiate des VMQ : pour le département de l'Aude, seules les communes sans lien avec une production de VMQ sur la zone « Limoux »

- seront reportées dans le cahier des charges. Par application de la loi de 1955, le département entier de l'Aude ne peut pas être retenu.
- remplacement d'une phrase au point 8.3 du lien à la zone géographique, afin de supprimer toute référence à la mise en œuvre de la méthode ancestrale et éviter tout contre-sens autour de ce terme en cours de définition au niveau communautaire. Une nouvelle rédaction est proposée : « La technique de prise de mousse principalement utilisée sur la zone géographique de Comté Tolosan est la méthode traditionnelle ». Ce libellé remplace le texte suivant : « Deux techniques de prise de mousse sont rencontrées sur la zone géographique de Comté Tolosan : la méthode ancestrale, mais surtout la méthode traditionnelle. La première des deux méthodes ne faisant pas intervenir de seconde fermentation en bouteille. »

Les membres du comité national.

- ont acté le report de l'instruction du cahier des charges de l'IGP « Coteaux de l'Auxois » décidé en commission permanente, dans l'attente de compléments d'éléments de preuve d'antériorité,
- se sont prononcés favorablement sur le lancement de la procédure nationale d'opposition pour les cahiers des charges modifiés des IGP « Comté Tolosan », « Coteaux de l'Ain », « Pays d'Oc », « Vin des Allobroges ».
- se sont prononcés favorablement, en absence d'opposition, sur l'homologation des cahiers des charges modifiés et sur la transmission aux services de la Commission européenne des demandes de modification des cahiers des charges des IGP « Comté Tolosan », « Coteaux de l'Ain », « Pays d'Oc », « Vin des Allobroges ».

2017 - 207

IGP « **Côtes de Thau** » — modification de cahier des charges — nomination d'une commission d'enquête et approbation de sa lettre de mission.

Le comité national a été informé du dossier et des décisions de sa commission permanente suite à l'examen de la demande de La Fédération Héraultaise IGP 34 reconnue ODG pour l'IGP Côtes de Thau, qui sollicite l'extension de la zone géographique de l'IGP aux neuf communes du département de l'Hérault suivantes : Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Bouzigues, Frontignan, Loupian, Mèze, Poussan, Sète et Villeveyrac.

Ces communes sont mitoyennes et situées au nord-est des 6 communes constituant la zone géographique actuelle. S'agissant d'une modification majeure de la zone géographique actuelle, la commission permanente a convenu de soumettre l'expertise de ce dossier à une commission d'enquête composée de Christophe BOU, Président, Olivier NASLES et Jean-Claude PELLEGRIN.

Dans son expertise, la commission d'enquête aura pour mission de s'assurer,

- de l'adéquation de la rédaction du lien avec la zone géographique et l'extension de l'aire proposée.
- au vu de la pluralité d'indications géographiques présentes sur le territoire, de l'avis de chacun et de l'articulation économique de ces différents signes de qualité.

QUESTIONS DIVERSES

2017-2QD1

Etiquetage temporaire et modification de cahier des charges - Point d'information sur l'actualité règlementaire européenne -

Le comité national a été informé par la DGPE du dossier relatif à une nouvelle proposition de gestion des modifications de cahiers des charges par l'Union européenne. Ces demandes d'examen des cahiers des charges seront organisées selon 2 catégories :

- Les modifications standards laissées à la subsidiarité des Etats membres.
- Les modifications de l'Union européenne imposant un traitement spécifique par l'Union. Les délais de traitement sont en cours d'examen mais ces demandes relèvent de quatre types de modifications qui regroupent, les changements de nom, les changements de catégorie, la dénaturation du lien à l'origine et l'incidence sur les conditions de mise en marchés. Ces 4 types de modifications ne bénéficient pas d'un étiquetage temporaire.

Dans ses négociations, la France, soutenue par ses homologues européens, plaide pour que tous les dossiers déjà transmis et en cours de transmission, à la commission européenne, bénéficient toujours d'un étiquetage temporaire.

L'action commune entre les professionnels et les services de l'état permet de faire avancer ce dossier ; un projet de révision du règlement régissant la reconnaissance et l'étiquetage des indications géographiques est attendu pour juillet 2017.

2017-QD 2 Demande de reconnaissance en IGP « Terres du Midi »

Le Président a informé les membres du comité de la demande de reconnaissance d'une nouvelle IGP « Terres du Midi » en Languedoc-Roussillon tout en précisant qu'à ce jour le projet de cahier des charges n'avait pas encore été transmis en délégation territoriale de l'INAO. Une assemblée générale constitutive est programmée en région le 19 mai prochain. Il a été rappelé que le dossier de demande de reconnaissance doit être argumenté et étayé par une approche économique à la demande de la commission nationale économie.

2017-QD 3 Demande de reconnaissance en IGP « Ile-de-France »

Le Président a informé les membres du comité de l'avancement de ce dossier en rappelant que l'ODG traitait les oppositions exprimées. Un bilan de la procédure sera présenté au prochain comité national.

Prochain comité national le jeudi 19 octobre 2017